

Étapes-clés de la VAE



1. Prendre contact avec le centre Cnam de votre région

Consultez l'**offre de formation du Cnam** et ciblez la **certification** ou le **diplôme** le plus en adéquation avec votre expérience. Prenez rendez-vous avec un conseiller VAE du centre Cnam de votre région en remplissant la fiche contact sur **le site d'inscription Div@**. Un **livret de recevabilité** vous est remis après étude de votre demande et de votre profil. Il est destiné à soutenir votre demande de financement.



2. Préparer votre dossier et votre entretien

Pour vous aider, le Cnam met à votre disposition tous les moyens nécessaires: **accompagnement personnalisé, référentiels des certifications, etc.** Tout au long de la préparation et de la rédaction de votre dossier, vous bénéficiez de l'**appui d'un conseiller agréé** par le service Compétence et validations du Cnam.



3. Le passage devant le jury

Une fois votre dossier constitué, il est soumis à un jury composé d'enseignants et de professionnels, qui se réunit trois fois par an. Le jury se prononce pour une **validation totale** ou pour une **validation partielle**.

Note : Grâce aux formations modularisées du Cnam, une décision de VAE partielle peut-être rapidement complétée pour obtenir une certification.

La décision du jury est notifiée par le service Compétences et validation du Cnam à votre conseiller VAE qui vous la remettra.

